

**FORMULAIRE D'AUTORISATION
PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES PRÉ-AUTORISÉS (TAXES)**

AVANTAGES :

- 1) Réduction des coûts d'affranchissement, des frais bancaires et des déplacements.
- 2) Aucun soucis durant les vacances.
- 3) Aucune pénalités pour des paiements en retard.
- 4) L'annulation du plan peut se faire 15 jours avant la date prévue du retrait.
- 5) Les retraits sont effectués à la même date chaque mois.

PROCÉDURE À SUIVRE :

- 1) Pour être éligible à l'un de ces trois plans, vos taxes doivent être payées au complet.
- 2) Remplir le formulaire et cocher la méthode désirée.
- 3) Signer le formulaire d'autorisation.
- 4) Joindre un chèque personnalisé en blanc portant la mention 'Nul'.
- 5) Faire parvenir le tout au bureau municipal.
- 6) Les retraits seront effectués le 25^{ième} jour de chaque mois ou à la date d'échéance de la facture.

No. de compte de taxes :	Nom :	Débutant le :
Tél (maison) :	Tél (travail/cellulaire) :	

COCHER (X) LA MÉTHODE DÉSIRÉE :

1) PLAN BUDGÉTAIRE () (12 versements mensuels)	Les versements sont calculés comme suit : Janvier à juillet = taxes de l'année précédente divisées par 12 mois Août à décembre = taxes de l'année en cours moins montant payés divisées par 5 mois
2) PLAN RÉGULIER () (4 versements annuels)	MARS - MAI - AOÛT - OCTOBRE
3) PLAN RÉGULIER () (2 versements annuels)	MARS - AOÛT
Institution financière	No. de compte

Vous êtes responsables de nous aviser si vous changez de compte de banque ou si vous avez vendu votre propriété.

Nous autorisons la Municipalité de La Nation à effectuer les prélèvements nécessaires.
La municipalité se réserve le droit d'annuler cette autorisation.

SIGNATURE :	DATE :
-------------	--------

Après deux retraits annulés nous supprimerons vos paiements électroniques.

Courriel : mhoule@nationmun.ca
Marie Houle, Commis Comptable
Tél : (613) 764-5444 Poste 221

AUTHORIZATION FORM
PRE-AUTHORIZED ELECTRONIC PAYMENTS (TAXES)

ADVANTAGES :

- 1) Savings on postage, bank charges and mileage.
- 2) No more worries while out of town or on vacation.
- 3) No more penalty charges on late payments.
- 4) The plan can be cancelled 15 days before the withdrawal date.
- 5) Withdrawals are made on the same date each month.

PROCEDURE TO FOLLOW :

- 1) In order to adhere to one of these three plans, your taxes must be paid in full.
- 2) Fill out the authorization form and the desired option.
- 3) Sign the authorization form.
- 4) Attach a personal blank cheque marked 'Void'.
- 5) Send the form to the town hall office.
- 6) The withdrawals will be made on the 25th day of each month, or at the due date shown on the invoice.

Tax Account No :	Name :	Starting on :
Tel (home) :		Tel (work/cellular) :

CHOOSE (X) YOUR PAYMENT OPTION :

1) BUDGET PLAN () (12 monthly payments)	Payments are calculated as follows : January to July = previous year taxes divided by 12 months August to December = current taxes minus amounts paid divided by 5 months
2) REGULAR PLAN () (4 annual payments)	MARCH - MAY - AUGUST - OCTOBER
3) REGULAR PLAN () (2 annual payments)	MARCH - AUGUST
Financial institution	Account no.

It is your responsibility to advise us of any changes to your bank account or if you have sold your property.

We authorize The Nation Municipality to withdraw the required amounts from our account. The municipality may cancel this authorization.

SIGNATURE :	DATE :
-------------	--------

After two cancelled withdrawals we will void your pre authorized payment plan !

Courriel : mhoule@nationmun.ca
Marie Houle, Accounting Clerk
TEL : (613) 764-5444 Ext 221